



kovecta

Politique en matière de droits de l'homme

Politiques corporatives 2025

Table des matières

01

OBJET

02

CHAMP D'APPLICATION

03

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ACTION

04

MISE À JOUR ET RÉVISION

01

Objet

La présente Politique en matière de droits de l'homme (ci-après dénommée « la Politique »), laquelle s'inscrit dans la Politique-cadre en matière de ressources humaines, a pour objectif de définir et de divulguer les règles fondamentales et générales de Konecta, un groupe multinational d'entreprises spécialisées dans la fourniture de services de gestion de la clientèle et de solutions numériques (ci-après dénommé « Konecta », l'« Entreprise », la « Société » ou encore la « Corporation »), encadrant ses opérations commerciales, régies par des processus et des procédures visant à garantir le respect des droits de l'homme internationalement reconnus, dans tous les cas et sous toutes les prémisses, conformément aux valeurs et aux principes qui guident son activité.

La présente Politique répond aux attentes de ses parties prenantes (employés, clients, partenaires et actionnaires, investisseurs, entités financières, fournisseurs, administration publique et entités réglementaires), dans toutes les actions menées par l'entreprise en la matière, dans le cadre de son activité, et sera affichée sur le site web de l'entreprise ([_www.konecta.com](http://www.konecta.com)) afin que toutes les parties concernées puissent la consulter.

Konecta a pris cet engagement en tant que société signataire du Pacte mondial des Nations unies, auquel elle a adhéré en 2004, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail (« Déclaration de l'OIT »). De même, l'entreprise s'engage à respecter les objectifs de développement durable dans le cadre de l'Agenda 2030.



02 Champ d'application

La présente Politique s'inscrit dans le champ d'application de la politique-cadre en matière de ressources humaines. Elle est applicable à toutes les entités de Konecta, sous le suivi de la direction générale de l'entreprise.

Par conséquent, son contenu constitue un repère d'action pour tous les travailleurs de Konecta, quel que soit leur poste ou leur fonction. Nonobstant ce qui précède, son champ d'application peut être étendu, lorsque cela est nécessaire et possible en raison de la nature de la relation, à toutes les personnes physiques et/ou morales liées à Konecta par une relation commerciale ou professionnelle autre que l'emploi : fournisseurs, sous-traitants et travailleurs de la chaîne d'approvisionnement, et partenaires commerciaux.



03

Principes généraux d'action

Dans le constat que chacun des pays dans lesquels le Groupe opère présente un contexte social et des besoins spécifiques, la présente Politique se conjugue sous forme de procédures, de plans et d'actions adaptés à la réalité de chacun de ces territoires, afin de garantir un environnement de travail sûr et sain.

Konecta s'engage à mener ses actions à l'aune des principes suivants:

Droits humains non liés au travail

- Respect des droits des minorités et des communautés locales dans les zones où elle opère, dans le respect des lois, de la culture et des coutumes locales.
- Droit à l'intimité, à la protection des données et à la vie privée de toutes les personnes avec lesquelles elle interagit, en faisant un usage approprié des données et informations personnelles collectées dans tous les pays où elle opère, notamment en ce qui concerne les données de ses employés et clients.
- Droit à la liberté d'information et d'expression, dans le cadre de son champ d'action, en respectant la diversité des opinions et en favorisant la communication avec ses parties prenantes.
- Participation à la lutte contre la corruption, tant directe qu'indirecte, sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin, conformément au principe 10 du Pacte mondial des Nations unies.
- Konecta dispose d'un programme de conformité mondial, qui comprend un modèle de prévention des risques de criminalité visant à éviter la commission d'actes irréguliers ou illicites rapportables à la corruption.
- Droit à l'environnement, intégration de critères liés à l'environnement naturel, en particulier ceux liés aux impacts du changement climatique dans le développement de ses activités, et promotion de comportements respectueux de l'environnement auprès de ses employés et de ses fournisseurs.

Droits humains au travail

- Interdiction du recours au travail forcé et au travail des enfants dans toutes ses activités, ou de toute autre forme d'esclavage moderne, y compris la traite des êtres humains, le travail servile ou le recrutement trompeur de main-d'œuvre et de prestataires.
- Elle s'engage à respecter la réglementation du travail des pays où elle opère et, le cas échéant, à prendre des mesures correctives.

Engagement en faveur de la diversité et rejet de toute forme de discrimination fondée, entre autres, sur l'origine raciale et ethnique, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion, les opinions politiques, l'ascendance nationale ou l'origine sociale et autres formes de discrimination interdites par la réglementation de l'Union européenne et la législation locale des pays où l'entreprise opère.

- Tolérance zéro envers les situations de harcèlement, d'abus, d'intimidation, de discrimination, de manque de respect et de considération, ou tout autre type d'agression physique ou verbale au travail, et interdiction totale de tout comportement contraire à ce principe.

- Respect des droits légalement reconnus de syndicalisation, de liberté d'association et de négociation collective, ainsi que des activités menées par les organisations représentatives des travailleurs, conformément aux fonctions et compétences qui leur sont légalement attribuées.
- Protection de la santé et de la sécurité de ses travailleurs, promotion de leur bien-être physique, mental et social, ainsi que prévention des risques professionnels, en veillant au respect scrupuleux des exigences légales en la matière applicables conformément à la réglementation nationale des pays dans lesquels elle opère.
- Conditions de travail justes, équitables et favorables, offrant à ses travailleurs un emploi et une rémunération décentes, conformément à la réglementation du travail en vigueur dans tous les lieux où elle opère, veiller également au droit au repos et à ce que la durée de travail ne dépasse pas la limite fixée par la législation locale.

Konecta promeut une culture fondée sur le respect des droits de l'homme et la sensibilisation de ses professionnels à cette question. Pour ce faire, elle divulgue son engagement en la matière dans toute sa chaîne de valeur (fournisseurs et sous-traitants), en les encourageant à souscrire aux principes d'action de l'entreprise conformément aux préceptes inclus dans la présente politique, le Code d'éthique et le Code d'éthique pour les fournisseurs, ainsi qu'aux procédures établies en matière d'achats.

Ces principes d'action répondent aux impacts, risques et opportunités (IRO) liés aux questions essentiellement présentes : création d'emplois de qualité, santé et sécurité au travail, diversité, équité et inclusion, conditions de travail et égalité de traitement et d'opportunités dans la chaîne d'approvisionnement, adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets, sécurité de l'information, conformité et éthique d'entreprise, et gestion des fournisseurs.

Les travailleurs et tout tiers qui soupçonnent ou ont connaissance d'un quelconque type de non-conformité ou de violation des droits de l'homme peuvent transmettre leurs informations, leurs doutes ou leurs préoccupations, de manière confidentielle et sans crainte de représailles, par le biais des canaux d'information disponibles sur le site web de l'entreprise via l'URL : <https://konecta.integrityline.com>, conformément à la procédure PG COR 26 Canaux d'information, disponible dans le même espace, qui précise les différents canaux disponibles et la nature des communications qui peuvent être effectuées par leur intermédiaire.

Ce canal est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Aucune mesure de représailles ne sera tolérée à l'encontre de quiconque ayant signalé, de bonne foi, des faits susceptibles de constituer une violation de la présente politique, et les garanties et protections prévues par la réglementation et la loi applicables seront appliquées aux auteurs de ces communications.

Les mesures disciplinaires pertinentes seront prononcées en cas de violation de cette politique, conformément aux règlements internes et à la législation en vigueur dans chaque pays.

04

Mise à jour et révision

La présente Politique-cadre en matière de droits de l'homme est révisée et mise à jour périodiquement ainsi que toutes fois que nécessaire, afin de l'adapter aux changements subis par le modèle d'entreprise ou susceptibles de se produire dans le domaine d'activité de Konecta ou à la suite de l'approbation de réglementations directement applicables, afin d'en garantir l'efficacité et la conformité.

REMARQUE: la présente politique a été révisée et approuvée le 16 décembre 2025 par la plus haute instance dirigeante et remplace toute version antérieure, le présent document étant seul valable à compter de ladite date.

Contrôle des versions

Version	Date de révision	Révisé	Validé	Approuvé	Motif de la modification
1	19/12/2022	RH Organisation et Procédures	Direction Juridique	Conseil d'administration	Édition initiale
2	16/12/2025	RH Organisation et Procédures	Direction Juridique	Conseil d'administration	Adaptation aux exigences légales Adaptation au nouveau format et à l'image de marque